

LA TRÊVE DE DIEU

BP 167 - 92805 PUTEAUX - FRANCE - Tél.: (1) 47.72.22.78

N°ISSN 1143-3221

Avril - Mai 1996 N°3

«L'avortement demeure un débat de société dans de nombreux pays d'Europe, comme en témoigne en France l'activisme de commandos anti IVG ... »

In POPULATION, L'état des connaissances, INED, mai 1996

PEUR SUR LA VILLE

Depuis l'automne 1995, la ville frissonne d'une fièvre malsaine. Une jeune interne serait partie en claquant la porte de la clinique où elle effectuait des gardes de nuit et de week-end. Son motif serait qu'elle ne supporte pas les actes d'euthanasie qu'elle y aurait vus.

Jusque là, rien de bien grave : un jeune médecin pas encore aguerris s'émeut pour pas grand chose. L'euthanasie comme l'avortement sont des pratiques vieilles comme le temps, que la loi interdit, certes, mais que la pratique médicale codifie. C'est d'ailleurs ce qu'écrivait le journal local : «*Est-ce au tribunal correctionnel de Tours, de Blois ou de Colmar d'apprécier quel traitement prescrire aux malades en phase terminale, quand l'Assemblée Nationale, où les médecins sont nombreux, a évité soigneusement la question ?*».

Par cette appréciation, le journaliste entend signifier qu'il ne s'agit plus d'appliquer la loi qui reconnaît à l'euthanasie son caractère de crime et rend ses auteurs passibles de la cour d'Assises. Notre plume s'en remet à la sagesse du législateur qui estimerait prématuré de légaliser l'euthanasie et d'en codifier la pratique. Tous ceux qui pourraient, qui devraient empêcher l'euthanasie, sont d'accord pour se taire et laisser faire, y compris ceux qui sont contre. C'est la règle du consensus qui l'emporte, dans la pratique, sur la loi.



Anne Seys

Si la ville a peur, ce n'est pas de l'euthanasie, mais du bruit qu'en fait Anne SEYS. Qu'elle démissionne, c'est son affaire, sa conscience, mais qu'elle dénonce les faits, voilà qui peut devenir inquiétant.

D'abord ce n'est pas bon pour la réputation de la ville qui a inspiré à Balzac son roman, *Le Curé de Tours*. La franchise, la loyauté, la sincérité ne sont pas les vertus qui y brillent. Dans la vieille cité, on est plutôt dans le genre vertu publique, vices privés. Qu'on avorte, qu'on euthanasie, mais dans le silence et la discrétion consensuelle. Malheur à celui par qui le scandale arrive ! Si encore la conduite d'Anne se limitait à un acte individuel et isolé, son audience

serait restreinte à l'entourage de la jeune interne qui finirait bien par l'oublier.

Le grain de sable allait venir de *La Trêve de Dieu* dont l'une des finalités est d'aider les *artisans de paix*, en l'occurrence Anne, dans la mesure où l'acte d'euthanasie, qu'elle veut empêcher, rompt la paix civile et la paix sociale. L'euthanasie rompt la paix civile car provoquer directement la mort d'un homme, sans sa volonté, et même avec elle d'ailleurs, est une atteinte fondamentale à la dignité de l'homme. L'euthanasie rompt la paix sociale également car c'est ce que le droit appelle une atteinte à l'ordre public. Il ne faut pas prendre cette expression dans le sens de «maintien de l'ordre par les CRS» ! Mais dans l'acception qu'une société ne peut pas fonctionner sans un minimum de règles fondées sur le sens commun.

Donner la mort volontairement ne peut être qu'une fonction de l'État lorsque celui-ci agit au titre de la légitime défense, en exécution d'une décision de justice (ce qui n'est plus le cas depuis l'abolition de la peine de mort) ou par l'usage légitime et légal des armes pour la sécurité des citoyens, et dans une mesure proportionnée.

SOMMAIRE

<input type="checkbox"/> Peur sur la ville	page 1
<input type="checkbox"/> La France apathique	page 3
<input type="checkbox"/> Témoignages	page 5
<input type="checkbox"/> Courrier des lecteurs	page 6
<input type="checkbox"/> Mme la Maréchale Leclerc est morte	page 8
<input type="checkbox"/> Xavier Dousseau	page 9

De même que le droit international a banni la guerre d'agression, de même on ne peut donner la mort volontairement qu'au titre de la légitime défense contre un injuste agresseur. Tout le reste n'est que barbarie, où triomphe la loi du plus fort ; il n'y a pas de paix sans justice. C'est à ce titre que Martin Luther King ou Mère Teresa ont reçu le prix Nobel de la Paix.

La stratégie de *la Trêve de Dieu*, c'est de s'adresser directement aux consciences. Il ne s'agit pas de mépriser les corps intermédiaires, au contraire, mais, pour les «remuer», de les faire «secouer» par la population de ce pays, et aux besoins des autres ! L'opinion publique n'est qu'en apparence indifférente. En fait l'opinion est soit ignorante, soit endormie par la propagande qui l'a plongée dans une apathie égoïste où il arrive qu'elle se complaise. L'homme d'aujourd'hui n'est pas pire que celui d'hier. Il est surtout déformé, et en lui faisant prendre conscience de la réalité, en appelant un chat, un chat, on peut obtenir de lui un sursaut. C'est ce qu'a engagé *La Trêve de Dieu* pour Anne en commençant par publier son histoire sous forme de brochure, *Itinéraire d'un objecteur de conscience*, et en lui en assurant la diffusion qu'elle mérite, avec assez de succès pour avoir dû rapidement procéder à un deuxième tirage. Ensuite *La Trêve de Dieu* a mobilisé ses amis pour faciliter la distribution d'un tract où Anne dénonce l'euthanasie à Tours.

Sans ce soutien et ce début de mobilisation, qui aurait entendu la douloureuse plainte d'Anne SEYS ? La justice ?

Certes Anne avait écrit au procureur de la République pour l'informer de la situation, comme le code pénal l'y oblige. Le parquet aurait peut être classé l'affaire sans suite, comme en a décidé son homologue de Nice, le 24 avril, pour une affaire de réseau pédophile, sans que même la police ait entendu les jeunes plaignants.

On aurait pu trouver des arrangements. La clinique Saint-Grégoire y était toute disposée. N'a-t-elle pas demandé à Anne d'aller chercher son traitement, même pour la période où elle n'a pas travaillé. Le directeur de l'établissement lui a proposé de s'expliquer.

Comme Anne restait sourde à ces avances et persistait dans son entreprise de poursuivre la clinique devant les tribunaux professionnels, les prud'hommes, pour rupture de contrat

(l'euthanasie n'était pas prévue dans le contrat de travail !), on a eu recours à des intermédiaires choisis pour débiter les pressions et ramener notre é cervelée à la raison. Et pas n'importe qui ! D'abord l'aumônier de la clinique. Le pauvre homme craignait de se faire virer et espérait apitoyer Anne avec cet argument, au cas où sa défense de St Grégoire aurait manqué de crédibilité. Ensuite le propre frère d'Anne, prêtre, de prendre la défense d'un établissement qu'il ne connaît pas dans une affaire qu'il ignore, pour rendre service sans doute ?

Les pressions n'ayant rien donné, on passe à l'intimidation. La clinique dénonce Anne au Conseil régional de l'Ordre des Médecins, (ce qui est une absurdité car elle n'a pas encore soutenu sa thèse et n'est donc pas inscrite à l'Ordre). Après tout c'est de bonne guerre quand on veut abattre quelqu'un pour le faire taire.

La surprise vient d'ailleurs ; elle vient de la même dénonciation au même destinataire, mais cette fois-ci de la part de l'évêché. C'est l'abbé Jean DELANNOY, président de la commission diocésaine de la pastorale de la Santé qui moucharde. Qu'en dit l'archevêque, l'excellent Mgr HONORE, dont on connaît la fermeté des positions doctrinales (n'est-il pas un des rédacteurs du *Catéchisme de l'Église Catholique* ?), la parfaite unité de vue avec le Pape sur ces questions ; d'ailleurs Jean-Paul II l'a prolongé d'un an pour qu'il puisse l'accueillir à Tours en septembre prochain ? En effet le Souverain Pontife viendra célébrer comme il se doit l'anniversaire de Saint Martin, le grand apôtre de la charité. Eh bien Mgr Honoré ne dit rien. Il n'a pas désavoué, pas encore, son technocrate. Laissons lui le temps de la réflexion et de la prière.

Alors la direction de la clinique s'énerve. Elle décide de poursuivre en diffamation Anne SEYS qui porte gravement atteinte à son honneur et à sa réputation. Le pari est risqué car si notre jeune interne prouve la véracité de ses accusations, et elle estime qu'elle en a les moyens, il n'y a pas diffamation. L'audience est prévue devant le tribunal correctionnel de Tours pour le 22 avril. Anne est là, entourée de Claire FONTANA qui assure son soutien au nom de *la Trêve de Dieu* dont les statuts prévoient d'aider *les artisans de paix* et les personnes menacées

par les pratiques attentatoires à la vie. Sont présents aussi à ses côtés ses avocats. Tout est prêt, le procès va commencer. On va voir qui dit la vérité. Mais la ville à peur. L'avocat de la clinique a commis dans la citation à l'encontre d'Anne un erreur grossière qui aurait fait coller un étudiant en droit à son examen. Les avocats d'Anne s'en sont rendus compte dès réception par leur cliente et se proposent de joindre cette cause de nullité au fond. Le président du tribunal ne l'entend pas ainsi. La citation est nulle, il n'y aura pas de procès ! L'avocat de la clinique proteste de sa bonne foi. Il n'a pas fait exprès de se tromper et il revendique toute la responsabilité de sa faute. Et c'est le bâtonnier de l'ordre des avocats de Tours qui se tromperait comme un novice !

La ville a peur. Le procureur de la République saisi des faits par Anne SEYS dès le mois de novembre 1995 n'avait pas encore demandé des poursuites. Pourtant Anne, entendue pendant des heures par la police judiciaire, avait fourni tous les renseignements. Mais une semaine avant le procès, le procureur se décide et fait ouvrir une information par un juge d'instruction et il annonce la nouvelle à l'audience en demandant qu'on sursoit jusqu'à la fin de l'instruction qui peut durer des années... Anne SEYS ne doit pas parler, elle est devenue trop dangereuse. D'ailleurs le juge d'instruction déclare, sans jamais l'avoir vue : c'est une folle ! Manoeuvre pour être dessaisi à son tour ? Ou reprise de la rumeur ? Ce serait si commode si Anne était folle ! Comme en URSS où on préférerait interner les dissidents dans des asiles psychiatriques que de les juger devant les tribunaux populaires où la condamnation était pourtant acquise. Double sécurité : d'abord l'absence de publicité mais surtout la protection de la tranquillité psychologique des bourreaux qui connaissent la vérité car ils savent la réalité.

Non, Anne n'est pas folle et elle n'a pas peur. Sa peur l'a quittée le jour où elle s'est enchaînée pour la première fois dans un centre d'orthogénie pour empêcher l'acte de mort. Ce jour-là, elle s'est libérée de la peur et elle parle. C'est la ville qui a peur et qui veut la faire taire.

1. Michel Embareck in LA NOUVELLE REPUBLIQUE du 22 avril 1996.

2. cf. Le Monde du 26 avril 1996.

LA FRANCE APATHIQUE

Nous donnons la suite et la fin de la conférence prononcée à Lyon par Claire Fontana le 19 décembre 1995, que la C.F.D.T. avait tenté d'interdire.

Il faut prendre conscience avant qu'il ne soit trop tard que cette affaire d'avortement dépasse notre simple cas personnel. J'espère vous l'avoir fait comprendre en démontrant qu'il s'agit d'un attentat contre l'humanité toute entière.

Il faut toujours se rappeler la distinction entre l'avortement individuel, même répandu comme un phénomène de société, et l'avortement politique, c'est-à-dire légalisé. C'est la révolution de 68 doublée d'une révolution des mœurs : quelle analogie avec la révolution française qui accompagne la révolution industrielle ! **Les excès politiques disparaissent pour ne conserver que les «acquis» sociaux et culturels.**

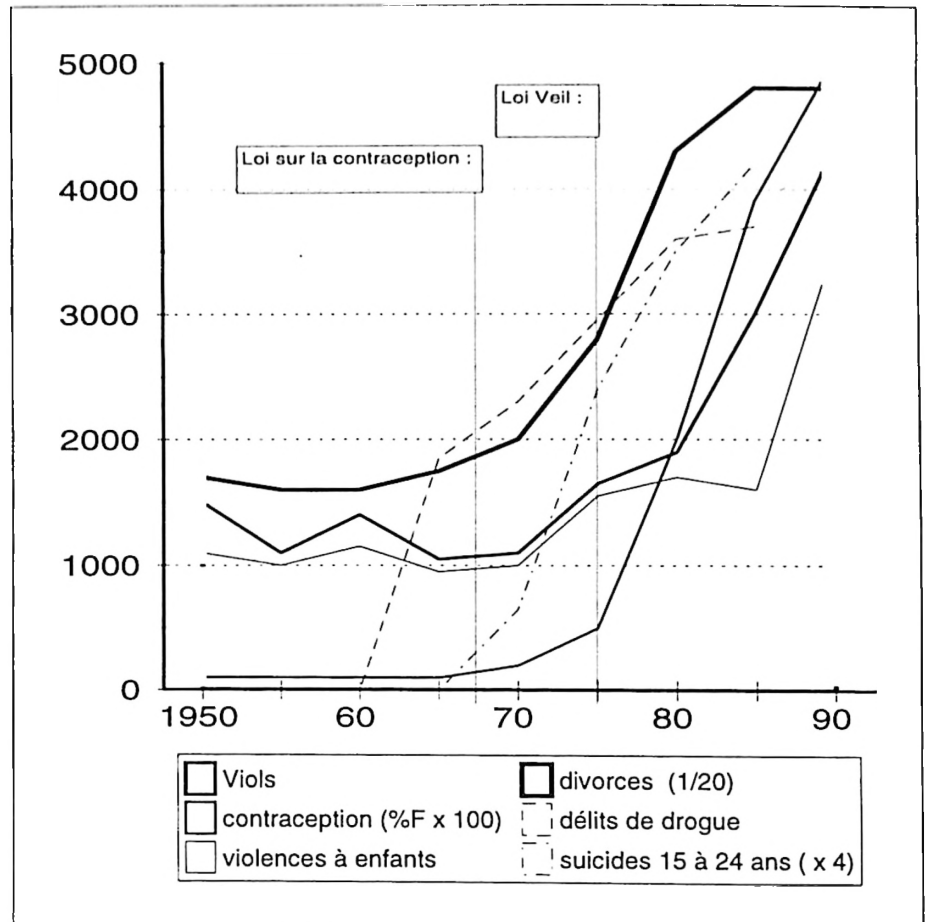
Nous avons déserté ce cadre politique et social dans une frilosité individualiste. J'en donne pour symptomatique cette réflexion : l'avenir appartient à notre camp, puisque l'adversaire ne se reproduit plus. Je n'en suis pas du tout certaine, et je vais commencer par l'exemple véridique, mais aussi générique, suivant :

Soit une femme, elle-même issue d'une famille nombreuse, qui, bien qu'ayant trois enfants de son mari, est contrainte de divorcer ; cette situation est fréquente. A l'époque du divorce, les enfants ont une dizaine d'années ; la femme est sérieuse, pieuse, elle va à la messe tous les dimanches, mais elle ne peut empêcher — elle a son travail, les difficultés de la vie seule — que les enfants, malgré quelques oeuvres chrétiennes auxquelles on les a fait participer, tous les trois, au début de leur adolescence, tombent plus ou moins dans la drogue, avec des difficultés scolaires, et dans une promiscuité sexuelle légère. A quand l'avortement de la fille ? Et les frères et soeurs de cette femme ne lui sont d'aucun secours car les liens familiaux sont distendus, chacun dans cette génération ayant ses problèmes moraux à régler. Qui ne connaît des cas semblables ? Il faut se fonder sur la

réalité, la vraie vie, et non sur des certitudes.

«Douze ans de socialisme ont changé non seulement la physiologie, mais la substance même du pays». (François Mitterrand à Carmaux en 1993). Tant qu'on n'aura pas établi une corrélation étroite entre

de drogue, les violences à enfants, les viols, les suicides de jeunes, montent en flèche à partir d'une période comprise entre les lois sur la contraception, d'une part, et l'avortement, d'autre part. On ne peut plus alors se contenter de penser que la libération des mœurs comprend aussi le dévelop-



Évolution de grands indicateurs sur 40 ans : (Sources minist. justice et intérieur, INED, INSERM). La rupture des équilibres se produit entre 1967 et 1970.

la volonté de changer la société, reprise à leur compte par tous les précurseurs et tous les héritiers du socialisme, et l'avortement, outil politique de ce changement, on n'aura pas la détermination suffisante pour faire de la lutte contre l'avortement, entendue politiquement, même si elle n'exclut pas la compassion quotidienne, un outil de transformation, à son tour.

Le graphique, ci-dessus, est l'illustration des conséquences de la libéralisation de l'avortement sur le comportement des Français. La rupture est bien datée : les courbes des fléaux que sont les divorces, les délits

de la contraception et de l'avortement. Il y a une corrélation étroite entre la décision par le politique de permettre aux Français d'avorter et l'exaspération de toutes sortes de maux qu'il prétendrait juguler maintenant à grands coups de campagnes médiatiques plus ou moins éphémères (sur les enfants battus) ou carrément mensongères (sur le Sida). Or il y avait, de la part des groupes philosophiques qui ont obtenu la légalisation de l'avortement, un travail prospectif si long depuis les années 50 et si sérieux qu'on ne peut pas les soupçonner de n'en avoir pas minutieusement prévu les conséquences.

Tous les remparts de notre société sont minés par l'avortement légalisé. Parce qu'il y a une contradiction flagrante entre les valeurs dont ils sont porteurs et les valeurs que la nation a reprises à son compte en acceptant l'avortement, non pas seulement comme un de ces fléaux gigantesques contre lequel elle doit mobiliser, mais au contraire comme un des principes de liberté des citoyens qu'elle doit encadrer (par exemple en remboursant les actes). Ainsi, la justice est bafouée puisque la nation accepte que ses citoyens soient chaque année arbitrairement tous menacés de mort avant même d'être nés, sans leur offrir de protection, et qu'une partie en soit effectivement éliminée sans avoir été individuellement jugés et condamnés. La défense est rendue absurde quand elle consisterait à protéger le sanctuaire national, alors

qu'on ne protège plus le sanctuaire originel où tout homme devrait être en sécurité. C'est pourquoi il ne faut plus s'étonner que les conceptions et les pratiques les plus nocives au bien commun, au bien de tous, dans la justice et la défense à tous leurs niveaux, aient maintenant triomphé. C'est une catastrophe nationale entérinée et irréversible, pour la plus grande satisfaction de tous, semble-t-il.

Quand les cheminots veulent conserver leurs avantages, ils ne reculent devant aucun moyen. Mais quand le gouvernement fiscalise les allocations familiales, cinq cents personnes seulement descendent dans la rue. Pourquoi se battre pour ces quelques milliers de francs mensuels, pensent les meilleures familles, celles à qui leur éducation a permis à la fois d'avoir une position sociale et la générosité de plusieurs enfants. Après tout, nous n'en avons pas vraiment besoin. On ne réfléchit pas que précisément, il faut les exiger en faveur de ceux qui en ont besoin, parce qu'eux aussi



Action de désobéissance civile à Bombay, contre l'occupation anglaise. Ce genre d'actions non-violentes, conduit à une grande échelle par Gandhi, aboutit au départ du colonisateur.

ont droit à ce qu'on leur donne les moyens d'avoir une famille.

Quand on est une famille de niveau de vie normal, a-t-on les moyens de mettre ses enfants à l'école libre ? Dans des camps de vacances catholiques de moins en moins ou pas du tout accessibles, parce que non subventionnés ? Ainsi, seuls les riches auraient accès aux oeuvres de bon niveau ?

Le repli sur soi se manifeste par la tiédeur qu'ont les familles qualifiées de régulières, à maintenir leur confort en niveau de vie, mais aussi moral et religieux. Il est illusoire de penser conserver ou reconquérir à la famille des avantages économiques et une reconnaissance morale, tant qu'elle est bafouée dans son essence spirituelle comme dans son rôle social et politique par des lois permissives de l'avortement. Soyons extrêmement simples : **chaque avortement détruit une famille, au rythme de 250 000 par an.**

On se dit : *Je ne suis pas concerné ; chez moi, il n'est pas question qu'on avorte* et on acquiert le bagage indis-

pensable pour que cela n'arrive pas. Je suis désolée de le révéler à ceux qui ont encore des illusions, mais cela arrive quand même, et parfois il faut donner raison à l'adversaire quand il souligne l'hypocrisie de beaucoup de ceux qui ont avancé des principes. Quelle explication plus fondamentale trouver à la stérilité des bien-pensants ? Je le dis d'autant plus à l'aise que parmi les Sauveteurs, nombreux sont ceux qui risquent autant pour cette cause, motivés à l'origine **par leur propre avortement, ou celui de leur mère, de leur soeur, de leur femme, de leur fille.**

Si nous n'avions plus rien à perdre, alors nous tenterions de nous battre. Mais nous avons à la fois notre confort et nos chères petites têtes brunes ou blondes, alors nous ne sentons pas le danger, nous ne percevons pas qu'on va nous les

arracher comme on l'a fait à beaucoup que nous côtoyons.

Sur la base d'une telle analyse, nous avons, les Sauveteurs, cru d'abord à la possibilité d'un vaste mouvement de résistance à l'avortement légalisé. Nous l'avons démontré : c'est possible ! Et ceux à qui nous avons offert de nous suivre, de nous relayer pour donner de l'ampleur à notre mouvement sont restés paralysés pendant trois ans. (1989-1992). Après il était trop tard pour continuer sur les mêmes bases, les pro-avortement, revenus de leur surprise, s'étaient organisés pour faire agir la répression politique, inexistante à nos débuts, qui a donné la loi Neiertz.

Notre action est partie d'une intuition qui s'est faite évidence. **La loi d'avortement n'est pas une loi du tout.** C'est aussi simple que cela. La loi ne peut définir le crime, elle ne pourra jamais faire qu'un viol, un inceste, un infanticide, un parricide, un avortement ne soient pas des crimes : elle

suite page 10

TÉMOIGNAGES

Déposition de Bernadette

Pouchol,

(Sauveteur de Lyon le 12 juin 1995),
à l'occasion de son procès devant la
Cour d'Appel de Lyon, le 19 mars
1996

Monsieur le Président,

Dans ma vie familiale, dans le scoutisme, dans ma vie professionnelle paramédicale en milieux défavorisés, je fus, très jeune, confrontée au problème de l'avortement et à ses dramatiques conséquences. J'en ai été profondément marquée, et encore maintenant je revois certaines images...

1) Une jeune femme, amie de ma famille, abandonnée par son mari (qui lui avait donné à choisir entre lui et leur troisième bébé). Elle avorta... et se retrouva seule avec ses deux filles. Elle ne revit jamais son mari disparu à tout jamais. Elle alla, entre 25 et 44 ans, de dépression en dépression. Voyages, cliniques, hospitalisation, elle se replia sur elle-même, alors qu'elle avait été très dynamique, très riieuse. Elle se maria avec un homme très compréhensif, beaucoup plus âgé qu'elle. Cela n'y changea rien : depuis son avortement, elle avait perdu le sommeil et était hantée par le remords. Quelque temps avant son suicide, elle me dit en sanglotant : *«Je revois chaque nuit mon crime»*. Son calvaire avait duré 20 ans. Ecoutez bien, Monsieur le Président, c'est grave, très grave.

2) Une visite de cheftaine me conduisit un jour auprès d'une famille dont le père avait abandonné la mère également après avortement. Celle-ci tomba malade et dans une grande misère. Tout ce qu'il fallait pour vivre était posé sur le lit : le pot, le peigne, l'eau, le biberon, le pain et les pommes de terre bouillies. Les voisins venaient lui porter quelque chose à midi.

3) Dans un centre de médecine du travail dans la périphérie parisienne (Aubervilliers), l'assistante sociale m'avait demandé de l'accompagner pour une visite pénible. Après l'avor-

tement de la femme, la misère s'était installée, détresse sur détresse au point qu'elle ne pouvait plus travailler. Elle était couchée par terre sur un vieux chiffon que l'on ne mettrait plus aujourd'hui à un chien, puisque l'on bichonne ceux-ci et que l'on tue les enfants, et de quelle manière : soit l'aspiration, soit brûlés au sel. Et nous cherchions partout le bébé dont on entendait vaguement les vagissements. Nous l'avons trouvé dans une barrique de vin coupée en deux, sur un peu de paille. Lorsqu'on est jeune, Monsieur le Président, cela vous marque à vie.

4) Toujours dans ce même centre où nous restions ouverts à l'heure du déjeuner pour les malheureux qui ne pouvaient se soigner... C'était aussi le centre où étaient regroupées, hélas, les pauvres prostituées (encore en carte). Une très jeune venait bavarder avec nous, souvent à l'heure du déjeuner et partageait notre dessert. Je lui dis un jour : *«Vous êtes trop jeune. Qu'est ce qui vous a conduite là ?»*. Elle me répondit : *«Un avortement»*, et elle ajouta : *«j'ai tellement honte que je n'ose plus regarder les gens honnêtes en face... Au moins, ceux qui vivent de moi sont aussi malpropres que moi»*.

5) Une jeune étudiante auxiliaire médicale, hospitalisée avec moi, sans famille à Orléans, se lia d'amitié avec nous. Nous allâmes à son mariage et deux mois après, je la vis arriver un jour en sanglots. Elle tomba sur le canapé sans pouvoir parler pendant une heure. Elle ne voulait plus voir personne ni retourner chez elle. Elle venait d'avorter sur ordre de ses parents qui ne paieraient pas une année scolaire à refaire, si elle n'avortait pas. Ils avaient le ménage à charge car, hélas, le mari venait d'être au chômage. Un médecin, père de famille de cinq enfants et qui vivait sa médecine comme un sacerdoce, lui évita le suicide. En la suivant jour et nuit. Quatre ans après, son regard encore se fige puis se fixe. La semaine dernière, elle lança un appel à 10h. du soir au toubib en question. Si je lui ai ouvert mon cœur

et ma maison, je ne peux la soigner pour ce mal.

6) Tout dernièrement, avant Noël, une jeune représentante se présenta pour offrir des gadgets — je pense qu'elle avait été engagée par pitié, vue sa détresse d'être obligée de vivre de secours — car elle refusa d'avorter et fut abandonnée par son ami et sa famille. Elle avait besoin, non seulement de *«verre d'eau»* mais surtout de réconfort. Elle me dit : *«Je ne mange pas tous les jours à ma faim mais heureusement, je peux nourrir ma petite fille qui est toute ma vie, ma force, mon réconfort»*. Et ce qui est grave, Monsieur le Président, c'est qu'elle ajouta : *«Je suis seule, très seule car je ne reverrai jamais mon ami et ma famille qui voulaient que j'avorte... et si je l'avais fait, je me serais suicidée car je n'aurais pas supporté le vide»*.

Mon Sauvétage n'a pas d'autre but, Monsieur le Président, que de défendre les enfants à naître et leur mère — car l'on ne peut dissocier la mère de l'enfant —, que de faire réfléchir les médecins, les infirmières, les conseillères, afin de défendre le bien le plus précieux : la vie, oui la vie de l'enfant à naître, et de sauvegarder celle de la mère en lui évitant le remords, la détresse, la misère qui conduisent au deuxième acte irréparable : le suicide. Je suis persuadée que si l'on transformait les centres de «mort obligatoire» en centres de vie pour «mère et enfants» ou chacun accomplirait la vocation qui est la sienne dans la joie, je connais beaucoup de jeunes volontaires qui seconderaient bénévolement nos infirmières. Comme on n'obtient nul lieu sans peine, pour obtenir ce lieu capital à mes yeux, oui capital dans ma vie, je sais que j'encours quelque peine. J'ai connu 10 suicides «post-abortifs». Je précise que nous n'avons pas bousculé d'infirmières et que j'ai eu les menottes mises de telle façon qu'il m'a fallu six heures pour récupérer la mobilité de mes poignets.

Bernadette POUCHOL

Des enfants sauvés de l'avortement par des Sauveteurs.

Un vendredi matin, une collègue de travail, Laurence, âgée d'environ 22 ans, me confie : «*Je suis enceinte et je vais me faire avorter la semaine prochaine*». Avec douceur et simplicité je lui réponds : «*Ne fais pas cela. C'est un être humain, un bébé que tu portes en toi. Tu vas le faire mourir*». «*Je sais, dit Laurence, mais tu comprends, j'ignore qui est le père, car j'ai trompé mon ami. Et puis, je n'ai pas de quoi l'élever*». Notre conversation s'achève car nous devons travailler. A midi, Laurence va chez le médecin pour des problèmes ORL et se fait arrêter une semaine. Je n'ai pas ses coordonnées privées ; aucun moyen de la joindre. C'est la première fois que je me trouve confrontée directement à ce genre de situation ; les bras m'en tombent. De retour chez moi, je téléphone à deux amies Sauveteurs que je sais priantes. Mes parents, mis au courant, prient aussi, ainsi que ma soeur.

Dix jours après, Laurence reprend son travail. Sa première parole en me voyant est : «*Je l'ai gardé !*». Elle me raconte que le jeudi, jour prévu pour l'avortement, elle s'est retrouvée seule dans son appartement, son ami étant parti à la pharmacie acheter les médicaments que l'on doit prendre avant de se faire avorter. Elle s'est dit alors : «*J'ai peur de le regretter*». Et elle a annulé le rendez-vous. (Laurence n'ignorait pas l'existence du syndrome post-avortement. Elle connaissait également une personne qui, ayant subi plusieurs avortements, n'arrive plus à avoir d'enfant). Elle me dit que cette décision de garder son bébé lui procure maintenant du bonheur. Elle a acheté un journal sur la maternité. Elle a, comme toutes les mères, de curieuses envies : une «fringale» de lait !..

Je ne la reverrai pas car je quitte mon travail le soir même. A sa demande, nous échangeons nos coordonnées, ce que je fais avec joie car je désire savoir ce que va devenir cet enfant. Je l'appelle le lendemain, après sa première échographie ; elle est ravie d'avoir entendu battre le coeur de son bébé, d'avoir vu son «haricot blanc».

M. O.

Un condamné à mort s'est évadé !

Voici l'histoire de François. Né le 9 avril 1996, sa vie commence bien, pourtant son aventure est déjà celle d'un rescapé !

Il y a 7 mois environ, lorsque sa mère découvre avec joie qu'elle attend son second enfant, elle se souvient avoir subi un examen médical (urographie) peu de temps auparavant. Elle en fait part à l'hôpital qui lui a fait subir cet examen.

Immédiatement, on lui explique que cet examen, réalisé notamment avec des produits légèrement radioactifs, a peut-être eu des conséquences graves sur le bébé. Avant même de contrôler les doses infligées — ce qui sera fait, bien entendu et qui confirmera leurs craintes — on conseille à la maman de commencer à prévoir un avortement (on dit «IVG»). C'est mal connaître les parents de François ! On déciderait, comme ça, parce qu'il y a un risque d'anormalité, de fragilité, d'abandonner son enfant ? Ce n'est pas seulement stupide — on n'a encore aucune preuve d'une quelconque malformation — mais c'est aussi égoïste et lâche.

Si un enfant risque d'être mal formé, c'est justement alors qu'il faut l'aider à vivre ! Parce qu'il en a besoin. Il n'y a pas de pays où l'on achève ses propres blessés.

Lors de consultations ultérieures, deux médecins prononceront le même verdict. «*Je ne sais pas trop quoi décider pour cette grossesse...*». «*Voulez-vous que nous*

prenions une date ?...»

Comme si c'était au médecin de décider de la vie et de la mort des enfants !

Enfin, la future maman, racontant cette incroyable pression de mort à une femme médecin qui prépare à la naissance par l'haptonomie¹, reçut cette réponse, dans un soupir triste : «*Décidément, on laisse bien peu de chances à la vie dans ce pays...*».

Aujourd'hui, François est un enfant superbe de quelques jours. Il vit. Il vit parce que ses parents ne sont pas influençables et ont su prendre du recul par rapport aux conseils de facilité irresponsable de certains médecins.

François vit, mais il ne sait pas que sur quatre berceaux de la maternité, il y en a toujours un de vide². Vidé de celui ou celle qui aurait pu, plus tard, être un de ses amis, mais que des égoïstes ou des inconscients ont décidé de supprimer.

François vit, mais il est déjà le triste rescapé d'une catastrophe dont toute sa vie il comptera les victimes, en songeant que lui aussi était désigné pour la mort, et que seul le hasard d'être né dans sa famille explique qu'il soit là.

Bernard Gindre, 12/04/1996

1. Méthode de prise de contact des parents avec leur enfant pendant la grossesse.

2. En France, il y a un avortement pour trois naissances.



COURRIER DES LECTEURS

De M. Roger NOBLET,

Tours le 18/04/1996,

Monsieur, en tant qu'abonné à votre publication dont j'apprécie la qualité du contenu pour le combat pro-vie que vous menez, je me permets de vous faire savoir que j'ai lu avec beaucoup d'attention l'article très documenté concernant le problème de l'eugénisme.

Mais j'ai été surpris de voir que vous y avez consacré un court article à Alexis CARREL — concernant une opinion datée de 1935 et qui n'a jamais été appliquée dans notre pays — mais sans rappeler les ap-

ports réels dont ont bénéficié un nombre considérable de personnes sur le plan international grâce à ses travaux, ce qui lui a valu la reconnaissance du monde entier.

Or vous devez savoir que la mise en cause de ce savant — 50 ans après sa mort — n'est que la conséquence de la «nouvelle inquisition» qui dirige de plus en plus notre pays à tous les niveaux et dont les défenseurs de la Vie font également les frais aujourd'hui.

Le nouvelle municipalité de notre ville a récemment obéi à la demande



formulée par la LICRA de débaptiser la rue A. CARREL apposée par monsieur ROYER Député-Maire dans les années 1960. Ayant assisté à ce débat, j'ai pu me rendre compte qu'il s'agissait purement et simplement d'un authentique procès politique, style stalinien, puisque le débat s'est terminé par le jugement suivant : «il n'est pas question de mettre en cause le médecin, le savant, etc. etc. mais les idées politiques... etc. etc.» ; tout cela, bien entendu, au nom des Droits de l'Homme et de la liberté d'expression !

Cette triste affaire m'a obligé à relire «L'Homme cet inconnu», qui était dans ma bibliothèque depuis 2 ou 3 décennies et — mises à part quelques réserves — ce livre reste un magnifique hymne à l'intelligence, et à l'équilibre des individus. «Un esprit sain dans un corps sain», ce qui devrait être enseigné à notre jeunesse qui en a tant besoin.

P.S.: Ci-joint photocopie résumant le dossier A. CARREL «Carrel au banc des accusés», in «La lettre de Magazine Hebdo», 16/02/1996

Réponse :

Carrel, comme d'autres, était eugéniste (et comme eux «libre penseur», du moins à l'époque de son écrit dans «L'homme cet inconnu»), ce qui ne l'a pas empêché par ailleurs de faire du bien. Notre but n'est pas de publier une biographie, même résumée, de tous les penseurs et acteurs de l'eugénisme ; il ne s'agit pas non plus pour nous de faire le procès d'un mort, mais celui d'une idéologie vivante et intrinsèquement meurtrière, et pour laquelle Alexis Carrel a aussi oeuvré.

En effet, les idées ont des conséquences, et elles dépassent quelquefois les intentions de ceux qui les propagent. Certaines idées sont intrinsèquement mauvaises : l'eugénisme en fait partie. Comment l'a-t-on découvert ? On pouvait déjà le dire dès le début parce qu'il s'agit d'une idéologie contraire aux principes de la civilisation ; on peut encore mieux l'affirmer quand on juge l'ar-

bre à ses fruits : le «darwinisme social» a justifié la misère et l'absence d'entraide, l'eugénisme autoritaire a été expérimenté dans l'Allemagne nazie, le crypto-eugénisme manipulateur d'aujourd'hui tue au moins 250.000 enfants par an en France, et tant d'autres ailleurs.

Est-il sage d'attendre les conséquences négatives d'une idée pour la condamner ?¹. Vous dites que l'extrême gauche dénonce l'eugénisme de Carrel pour des motifs politiques. Et l'article que vous joignez dénonce la partialité de l'extrême gauche qui s'attaque à l'eugénisme de certains hommes de «droite» et pas à celui des ses amis.

Tout cela est fort possible, mais ce n'est pas parce qu'un adversaires s'oppose à quelque-chose — même avec des motifs ambigus — que l'on doit s'approprier ce quelque-chose en le considérant comme bon.

Ce même article, joint à votre lettre, contient aussi des inexactitudes importantes, je cite : «Mais il faut aussi s'arrêter sur les opinions exprimées par Carrel. Hier banales, elles sont aujourd'hui devenues sulfureuses. Qu'est-il donc arrivé entre-temps ? Une découverte scientifique aurait-elle contraint à les répudier ? Nullement. C'est seulement l'idéologie dominante qui a changé. Ainsi ces thèses ne sont-elles pas déclarées fausses, ce qui impliquerait de les réfuter, mais mauvaises : ce sont des pensées immorales, des représentations du mal. On nage en pleine métaphysique.»

Il y a eu en effet des éléments nouveaux depuis Carrel : on a d'abord constaté avec horreur les conséquences de l'eugénisme, et puis, sur le plan scientifique, l'eugénisme est dans une impasse : il est la suite logique de l'évolutionnisme (notamment du darwinisme), qui n'est toujours à ce jour qu'une théorie, non prouvée scientifiquement, même

s'il est devenu une croyance répandue dans certains milieux scientifiques.

Ce serait au darwinisme et à son fils l'eugénisme de prouver leur véracité, et non à nous de prouver leur fausseté ; ils ne l'ont pas fait. Par ailleurs ces théories sont contestées depuis leur apparition par la communauté scientifique² et jusqu'à ce jour³, sans compter les contradictions et désaccords internes aux évolutionnistes rémanents.

De plus, Galton lui même, père de l'eugénisme moderne et cousin de Darwin, proclamait sa volonté de faire de l'eugénique «le dogme religieux orthodoxe du futur»⁴

Les Chrétiens ont toujours rejeté le darwinisme et l'eugénisme parce que ce sont des idées erronées (elles ramènent l'homme au rang de l'animal), dangereuses, subversives et opposées à la théologie chrétienne. Faut-il blâmer l'extrême-gauche de copier sur eux et de ressentir confusément la même chose ? Qui sait si leur aversion pour une partie de l'eugénisme (qu'ils assimilent à tort à des idées de droite), ne les conduira pas un jour à le remettre en cause dans leurs propres rangs, dans le Planning Familial ?

N'a-t-on pas vu récemment un groupe de gauche (Amnesty International) dénoncer l'avortement et la stérilisation forcés en Chine (soutenus par l'IPPF) lors de la venue de Li Peng à Paris, alors que le pouvoir fermait les yeux pour mieux signer des contrats ?

Thierry LEFEVRE

1. Dans le même ordre d'idée, au siècle dernier, le prince Bakounine, socialiste anarchiste, avait décrit ce que serait un monde dirigé par les principes marxistes auxquels il s'opposait. Il avait décrit le goulag.

2. Par le géologue Élie de Beaumont (1798-1874), par le paléobotaniste Adolphe Brongniart (1801-1876), par le zoologiste et paléontologiste Louis Agassiz (1807-1873), par les physiologistes Pierre Flourens (1794-1867) et Henri Milne-Edwards (1800-1885), par l'anthropologiste Armand de Quatrefages de Breau (1818-1892).

3. Par le Pr Louis Vialleton (1861-1930), par le Pr Paul Lemoine (mort en 1940), par le Pr Louis Bounoure (mort en 1965), et beaucoup d'autres aux États-Unis.

4. In Essays in Eugenics, 1909, p.48.

Madame la Maréchale Leclerc est morte.



La Maréchale Leclerc de Hautecloque nous a quittés à l'âge de 93 ans. C'est une grande peine pour nous car son concours nous fut précieux, surtout parce qu'elle nous montra que nous étions sur la bonne voie.

En effet, cette dame, en épousant Philippe de Hautecloque, avait épousé la France. Toute sa vie ne fut qu'amour et fidélité, non pas mièvres mais trempés d'acier. Fidèle à son mari et à son pays sans que personne ne put s'y opposer, pas même l'occupant et ses complices qui la jetèrent à la rue, en saisissant tous ses biens quand Philippe fut condamné à mort pour avoir rejoint la France Libre du Général de Gaulle, puis un moment en prison ; elle avait pourtant six enfants !

Or c'est sur le combat de l'objection de conscience et même de la dissidence, que Madame la Maréchale rejoignit La Trêve de Dieu quand l'association, en 1989, défendit la pharmacienne Christine Demeyer, chassée de Roussel-Uclaf parce qu'elle refusait de travailler sur la pilule abortive RU486. La présence, y compris sur le terrain, de Madame la Maréchale était due au fait que lorsque le Maréchal Leclerc de Hautecloque mourut tragiquement en 1947, Thérèse le remplaça non pas comme chef de guerre mais dans ce qui avait fait un chef de guerre de son mari : l'élan spirituel, le service, l'alliance avec Dieu, fondement de leur mariage, en un mot, l'amour. Madame la Maréchale aima passionnément son mari, leurs six enfants et tout ce qu'ils avaient en commun encore. Ceux qui ne s'y sont pas trompés, ce sont les anciens de la 2ème D.B. ; quelle belle famille unie dans la communion au souvenir vivant de leur chef.

C'est ce sens du service qui avait amené Madame la Maréchale à se mettre, à La Trêve de Dieu, au service des serviteurs et des défenseurs de la vie humaine.



La maréchale Leclerc avec Claire Fontana lors de la protestation devant Roussel-Uclaf pour défendre Christine Demeyer en juin 1989

Merci, Madame la Maréchale, de nous avoir confortés par votre présence, de nous avoir apporté votre immense prestige. Merci d'avoir rappelé à la nation que se battre contre l'avortement n'est pas l'apanage de chapelles mais le combat de Français libres. Merci de votre exemple et de celui de votre mari, vous qui n'avez pas craint de continuer à vous battre malgré les dangers et l'opprobre des bien-pensants !

A Dieu, Madame la Maréchale ; au Dieu des Armées Célestes ; s'il vous plaît, Madame la Maréchale, priez-Le pour la France et pour nous.

XAVIER DOUSSEAU, UN HOMME TOUT D'UNE PIÈCE

La Cour d'Appel de Douai, amenée à juger le 24 mai 1996 le directeur-adjoint de l'Hôpital de Valenciennes Xavier DOUSSEAU et ses neuf compagnons pour «*entrave à l'avortement*», est placée devant un dilemme. En effet, ou bien elle entérinera le militantisme des juges de Valenciennes qui ont prononcé des peines de prison ferme, ou bien elle continuera la jurisprudence des autres cours d'appel qui se contentent de prison avec sursis et de lourdes amendes.

Si les peines de prison ferme sont confirmées, c'est le gouvernement qui se trouvera dans l'embarras : tout en n'approuvant pas la remise en question de l'avortement par les Sauveurs, il ne souhaite pas pour autant prendre le risque d'affronter éventuellement l'opinion publique. En effet le gouvernement redoute qu'en dépassant un certain seuil, concrètement l'incarcération, l'opinion opère un retournement en faveur des Sauveurs, en raison de la disproportion entre la «punition» et leur pureté d'intention, reconnue même par les magistrats qui les ont condamnés.

Les juristes de la chancellerie, déjà très conscients que la loi Neiertz crée un «*délit spécifique*» contraire à l'esprit du droit, ne souhaitent pas voir le gouvernement s'engager sur la voie de la création d'un «*délit d'opinion*».

Six mois après son Sauvetage dans le Centre d'avortement, l'«*ancien*» directeur-adjoint du Centre Hospitalier n'a pas fini de faire s'interroger ses concitoyens de Valenciennes, mais aussi toute la France. En fait, la première impression, c'est de l'embarras. Malgré les clichés, les slogans, la propagande, nul ne peut croire que cet homme qui respire la douceur soit un violent ou un extrémiste. D'ailleurs, il suffit de voir les voisins de son lotissement de l'avenue Desandrouins, logés comme lui par l'hôpital, traverser la rue pour le saluer, même s'ils sont syndiqués à la C.G.T. ou à la C.F.D.T., parties civiles contre Xavier Dousseau.

C'est qu'à Valenciennes, on le connaît, l'ancien directeur du personnel

+LDM

MISSIONARIES of CHARITY

54 A, A.J.C. BOSE ROAD
CALCUTTA 700016 INDIA

20 March 1996

Dear Mr. Dousseau,

I received your letter dated 16th of February, 1996. I am sending this letter to the address you gave me.

I thank God for the courage you showed in support of life; and I also thank God for your wife's prayerful support of you.

I cannot be present on the 24th of May but I will remember you in my prayers to Our Lady, and I will ask all the Sisters to pray for you.

Let us pray. God bless you.

Mère Teresa mp

La lettre de soutien de mère Teresa à Xavier Dousseau.

de l'hôpital, et aussi sa femme Catherine et leurs trois filles : Lucie, la petite Colombienne adoptée, Cécile, 5 ans, toute blonde, Jeanne, la trisomique avec ses grosses lunettes et son grand sourire. On n'ignore plus ses engagements humanitaires, surtout qu'il avait déjà pris une disponibilité pour passer 5 ans en Afrique, au bout du monde, à creuser des puits pour aider les gens à vaincre la sécheresse.

Oui, de l'embarras, mais, paradoxalement, pas chez l'intéressé. Si vous lui demandez ce que cela lui fait d'être suspendu, c'est lui qui aura l'air sincèrement étonné par la question. Ne s'était-il pas, justement, lui-même suspendu jadis pendant cinq ans, in-

terrompant sa carrière et son avancement pour aller s'occuper de ceux qui n'intéressent personne ? Il considère qu'il n'a rien fait d'autre en s'enchaînant pour empêcher les avortements dans son hôpital : il s'est une nouvelle fois intéressé en actes à ceux qui n'intéressent presque plus personne.

Après tout, ils n'étaient que dix en tout ce jour-là, Xavier Dousseau compris. Un curé de 30 ans, fils d'immigrés italiens, qui dit qu'on ne peut pas prêcher le Bon Dieu sans mettre la main à la pâte. Deux étudiantes en médecine qui savent qu'elles jouent leur avenir : elles vous répondront que ces pauvres gosses qu'elles voulaient sauver, eux, jouaient leur vie. Une gamine de dix-neuf ans qui venait

pour la deuxième fois dans un centre d'orthogénie : mais la première fois, c'était pour avorter elle-même, elle avait dix-sept ans, et on l'avait affolée en ne lui laissant que ça comme solution. Une jeune mère de famille qui attend son quatrième et qui aime autant les rejetons des autres que les siens. Un étudiant et un ouvrier, tous deux encore hantés par l'avortement de leur propre mère. Et un brillant diplômé d'une école de commerce, qui trouverait «dégueulasse» le confort des riches qui eux, ont moins de motifs pour avorter.

Alors, demandez à Xavier Dousseau s'il n'est pas inquiet d'une éventuelle dérive vers la violence de ceux qu'on s'obstine à appeler «commandos». Il vous demandera en réponse à son tour de bien regarder lorsqu'ils entreront au Palais de Justice de Douai. Est-ce que c'est sur leurs visages, le sien, celui des autres Sauveteurs et de leurs amis, qu'on lit la haine, l'intolérance et le fanatisme ? En tout cas, une chose ne trompe pas quand on regarde bien Xavier Dousseau, quand on l'écoute parler, quand on le voit marcher : cet homme porte la paix en lui. D'ailleurs, il y en a un qui ne s'y est pas trompé, c'est le procureur Montgolfier, qui n'a pas caché qu'il était catastrophé à l'issue du jugement en première instance condamnant Xavier Dousseau à neuf mois de prison ferme.

Déjà, le Ministre de la Santé n'a pas suivi son administration qui lui réclamait la révocation de Xavier Dousseau, directeur-adjoint du Centre Hospitalier de Valenciennes, après son Sauveteage dans son propre hôpital le 16 octobre 1995.

Jacques Barrot s'est limité à deux ans de suspension ; c'est une sanction relativement bénigne et bienveillante qu'il s'est résolu à prendre après une longue réflexion. A l'issue de cette interruption de travail, Xavier Dousseau pourra reprendre le cours normal de ses activités professionnelles.

Nul doute que cette modération dans la répression est le fruit de la campagne d'opinion en faveur de Dousseau (dont la pétition a recueilli des milliers de signatures) qui a reçu un encouragement personnel extrêmement

émouvant de la part de Mère Teresa .

Quand on vous dit que cet homme-là n'a pas fini de nous embarrasser. ■

Suite de la page 4

ne peut que réglementer les sanctions qui s'attachent au crime. Nous n'aurions jamais dû accepter cette loi. J'ai résumé ceci en une formule qui a fait scandale chez l'adversaire : «**A défaut de rendre l'avortement illégal, nous allons le rendre impossible**». Il faut empêcher l'avortement. Nous coucher en travers de la route de ceux qui veulent tuer nos enfants. Il n'y aurait jamais assez de policiers pour nous arrêter, jamais assez de magistrats pour nous juger, jamais assez de prisons pour nous enfermer. L'État n'aurait plus qu'à chercher d'autres solutions pour remédier à la détresse des femmes enceintes. Le malheur, c'est que, quand j'expliquais qu'à cent personnes nous ne risquions rien, les gens regardaient autour d'eux et se demandaient : mais qu'est-ce qui me garantit que les quatre-vingt-dix-neuf autres y seront ?

C'est cependant le principe de la désobéissance civile, qui a fait reculer les empires, français, anglais, soviétique, américain. Qui a fait reculer Mitterrand dans l'application du programme commun pour un grand service public d'éducation laïc et unifié. Mais voilà, je ne suis pas Gandhi. Pour arrêter le massacre de 250.000 de nos concitoyens chaque année, on ne peut pas dire qu'il nous faut un Gandhi, car nous avons Jean-Paul II. Il a appelé à Denver : «**Malheur à vous si vous n'arrivez pas à défendre la vie humaine !**» Il va revenir, et quel bilan allez-vous lui faire après huit ans depuis sa dernière venue ? Même si Moïse et les prophètes revenaient vous prévenir, les écouteriez-vous ? A quoi ressemble cette génération ? C'est le moment de pleurer et vous ne pleurez pas, nous avons entonné des airs de flûte pour vous faire danser, et vous ne dansez pas. Le Père de Margerie a volé à notre secours dans un article où, à propos du Sauveteage, il examine l'objection de conscience et la désobéissance civile, en dégageant le concept de désobéissance civile limitée. La question qui se pose, c'est de savoir si l'exercice d'une désobéissance civile

limitée a des chances de déboucher sur une désobéissance civile généralisée. En termes d'efficacité, s'il est prudent de mettre en oeuvre la première.

C'est vrai que c'est décevant de me heurter à l'inertie de beaucoup qui n'ont pas saisi ce mécanisme simple. C'est bien de l'inertie, et on ne sait pas, comme dans l'histoire de la poule et de l'oeuf, si elle crée l'aveuglement ou si c'est l'aveuglement qui en est la cause. Mais elle a une racine qui est essentielle et qui s'appelle la **complicité**. La **culpabilité morale au plan politique** existe : c'est celle des citoyens qui continuent de donner leur assentiment à un régime, la *démocratie totalitaire*, l'expression est de Jean-Paul II, qu'il qualifie ailleurs d'*État tyran*, parce qu'il assure l'ordre et la tranquillité. Tant que l'État assume le minimum (l'ordre civil, symbolisé par le lait et le courrier chaque matin), disent ceux qui n'ont pas envie de réagir à la hauteur des enjeux, il n'y a pas matière à la rébellion.

Cette complicité, Xavier Dousseau l'a découverte. Oh, l'*État tyran* lui assurait un traitement confortable de directeur des hôpitaux, au deuxième échelon, logement de fonction compris. Il n'a plus supporté de porter la responsabilité des avortements dans l'établissement où il partageait la direction, même contre le lait et le courrier. Seule une rupture totale avec le système lui est apparue cohérente. Mais pour que le système soit ébranlé, et à cette condition, il le serait, il faudrait plus d'un Xavier Dousseau. Dans le cas contraire, il est un martyr. Il a donné l'exemple à ce risque là, pour quoi ne nous laissons-nous pas entraîner ?

«*Rien n'est aussi important dans l'histoire que de faire partie des gens qui ont eu le courage de dire non*». Je ne rougis pas de l'affirmer : nous nous situons face à l'histoire. Oh, je ne revendique même pas qu'elle retienne nos noms, mais une chose est sûre, c'est que si nous n'avions pas commencé à en remonter le cours, la victoire sur la barbarie serait reculée je ne dis pas d'autant d'années que notre existence, mais sans doute de beaucoup plus, car nous ne savons pas quelle eût pu être encore sa progression.

Claire FONTANA

T-SHIRT "BOUÉE DE SAUVETAGE"

pour les beaux jours de l'été
(logo rouge et noir sur fond blanc)

Adulte, tailles : XL, L, M

à l'unité : 60 F.

par trois : 150 F.

par cinq : 200 F.

Enfants, tailles : S, 10-12 ans

à l'unité : 45 F.

par trois : 120 F.

par cinq : 150 F.



Noëlia présentant un T-shirt pro-life avant l'audience de son procès de Mâcon.



Deux jeunes militantes pro-life lors d'un procès de Sauveteurs

T-SHIRT "BÉBÉ PHOQUE"

(noir sur fond blanc)

Adulte, tailles : XXL, XL, L

à l'unité : 60 F.

par trois : 150 F.

par cinq : 200 F.



diamètre
réel 15 mm.



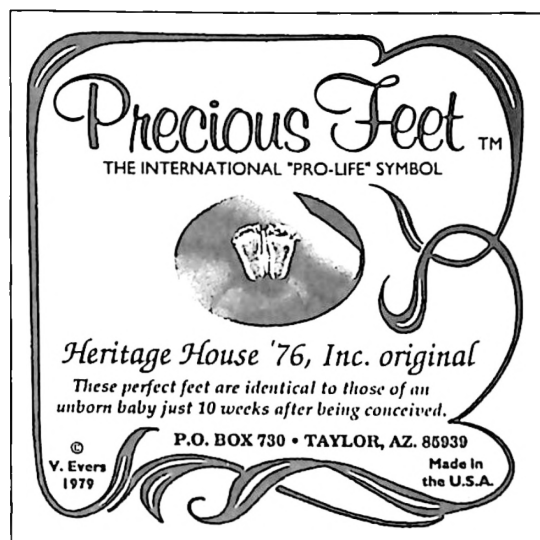
ÉPINGLETTES (PIN'S)

Pensez à orner votre boutonnière du pin's "bouée de Sauveteurs" à l'unité : 20 F.

Et toujours les fameux pin's "petits pieds de 10 semaines", symbole PRO-LIFE international, doré ou argenté, l'unité : 20 F.

BOUCLES D'OREILLES

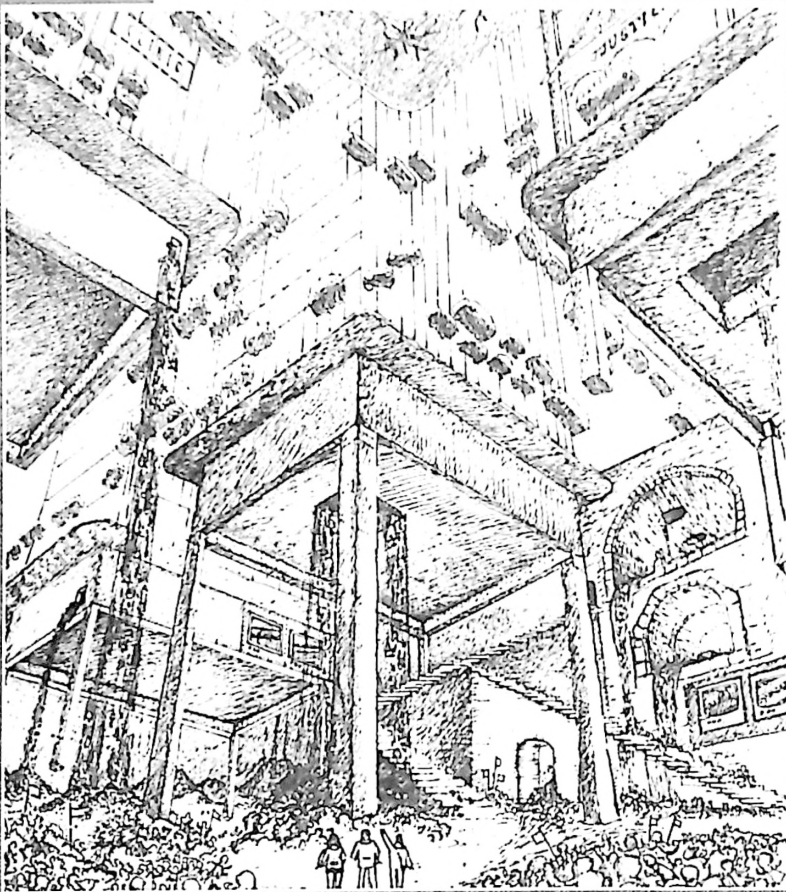
(percées) plaquées OR :
"petits pieds de 10 semaines",
la paire : 50 F.



Dernier mois de souscription au prix spécial de 50 F

LA REVANCHE DE FOETOPOLIS

Alberto J. Báez



Traduit de l'Espagnol par Claire Fontana

Un roman fantastique, destiné à la jeunesse, mais aussi passionnant pour les adultes, qui rend aux enfants futur-nés, morts par l'avortement provoqué, ce qu'on leur a volé : une vie, une voix qui réclame justice et solidarité. Cette oeuvre de fiction est une secousse énergique en leur faveur.

Déjà primé en Espagne, recommandé par l'Action Familiale espagnole, ce roman a reçu de nombreuses approbations, dont celle de la Commission Diocésaine de Défense de la Vie de l'archevêché de Valencia ; commission créée par l'Évêque à la demande du Pape Jean-Paul II.



Talon à renvoyer à **La Trêve de Dieu**, BP 167, 92805 Puteaux

BU9603

M., Mme, Mlle :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Année de naissance :

Profession :

Téléphones :

Date et signature :

- Déclare **adhérer à La Trêve de Dieu**,
adhérent : 50 F. membre actif : 150 F. bienfaiteur à partir de 1000 F.
- Soutient** l'association : don F. (fiscalement déductible.
un reçu fiscal est envoyé automatiquement à partir de 500 F.)
- Souscrit un **abonnement** (normal 125 F. soutien 250 F./an)
- Rejoint le Comité de Défense des Sauveteurs
- Commande (Prix franco de port, réduction si en nombre)
- **Le Sauveteur : une Vocation** à 20 F.
- **La Revanche de Fétopolis** souscription à 50 F.
- **Itinéraire d'un objecteur de conscience** à 20 F.